

**L'IMMIGRATION DANS LES ALPES-  
MARITIMES AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

**CATALOGUE  
DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE**

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES  
Conseil général des Alpes-Maritimes  
Édition 2008**

# INTRODUCTION

Comme le reste de la population française, beaucoup d'Azuréens sont aujourd'hui issus de l'immigration. Italiens originaires du Piémont et de Ligurie, à la fin du XIXe siècle, Russes et Arméniens au moment de la première guerre mondiale, Juifs et Espagnols dans les années 30, Maghrébins, Yougoslaves, Portugais, Africains de l'Ouest à la fin du XXe siècle sont venus tour à tour s'installer dans notre département pour y vivre et y travailler, marquant profondément les caractères de la population des Alpes-Maritimes. Cette exposition a pour ambition de décrire cette histoire en replaçant dans une chronologie les différentes migrations et leurs causes et en exposant, en parallèle, l'état de l'opinion publique française et des politiques conduites à l'égard des étrangers. Elle présentera également les conditions de vie des immigrés : travail, famille, éducation, vie sociale, logement. Enfin les apports de l'immigration seront largement évoqués. Retracer cette histoire n'est pas chose facile. Un important travail de recherche a été effectué, notamment pour disposer de chiffres fiables sur l'évolution du nombre d'immigrés. Ces derniers restent malheureusement souvent invisibles dans les archives ce qui explique que tous les thèmes n'aient pu être abordés.

Les évolutions constatées dans les Alpes-Maritimes sont indissociables de celles observées ailleurs en France. On s'accorde généralement pour faire remonter le début de l'immigration au sens strict aux alentours des années 1850. En réalité, du fait de sa situation géographique au carrefour de l'Europe occidentale, du fait de la richesse et de la variété de ses terroirs, le territoire français n'a pas cessé d'être peuplé par des apports migratoires successifs depuis l'Antiquité. Tout au long de son histoire et de la lente constitution de la nation française, la France a été particulièrement accueillante aux étrangers. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de François I<sup>er</sup>, le droit du sol est reconnu au même titre que le droit du sang. C'est probablement grâce à ses apports que la France est sous l'Ancien régime le pays le plus peuplé d'Europe. Elle ne se prive pas d'ailleurs de solliciter ses voisins soit parce que les compétences manquent dans certains domaines, soit pour des raisons liées à la démographie, notamment à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution de 1789 se montre également généreuse en naturalisant automatiquement tout étranger résidant en France. Au XIX<sup>e</sup> siècle les nécessités économiques vont entraîner un nouveau et important mouvement migratoire lié au développement industriel et au ralentissement de la croissance démographique française. Vont s'ensuivre plusieurs vagues de migrations, italienne, ibérique, maghrébine, portugaise, africaine et asiatique. Sans l'apport de l'immigration, le déclin démographique que connaît la France depuis la fin du XIXe siècle aurait pris un caractère catastrophique et la place de notre pays dans le monde serait sensiblement inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. C'est dire l'importance du phénomène migratoire et de sa connaissance.

## Chronologie :

- 1850-1900 : la France devient un pays d'immigration ; alors que les autres Etats européens voient leur population tripler, celle de la France n'augmente plus ; pourtant on y manque de bras dans les campagnes et dans les villes ; la main d'œuvre provient des pays voisins (Italie, Belgique, Espagne et Suisse, mais aussi Pologne pour les mines du Nord).
- avant 1917 : une simple déclaration à la mairie de sa résidence suffit à un étranger pour s'installer et exercer une profession en France.
- 2 avril 1917 : décret instituant pour la 1<sup>ère</sup> fois une carte de séjour pour les étrangers de plus de 15 ans résidant en France.
- 1917-1939 : développement sans précédent de l'immigration avec apparition d'une immigration politique (Russes, Arméniens, Juifs, Allemands, Italiens, Espagnols).

- 1931 : la crise économique internationale entraîne des dispositions pour ralentir l'entrée de travailleurs étrangers.
- 1932 : une loi instaure des quotas de salariés étrangers dans les entreprises
- 1940 : sous Vichy s'élabore une politique discriminatoire à l'égard des étrangers : loi sur les ressortissants étrangers de « race juive », loi sur les autres étrangers non juifs ; (l'étranger est soumis à surveillance et se voit privé du droit à la libre circulation ; il perd également le bénéfice de la législation sur le travail).
- 2 novembre 1945 : vote de l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Création de l'ONI (Office National d'Immigration) qui donne à l'Etat le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère dans le pays. Trois cartes de séjour sont instaurées (1, 3 et 10 ans) ; l'immigration des familles, souhaitée dans une optique démographique, est favorisée. L'accès à la nationalité est libéralisé par une ordonnance du 18 octobre 1945.
- 1945 à 1955 : l'immigration en France reste encore marginale.
- 1956-1972 : l'immigration s'accélère avec la décolonisation, l'entrée en vigueur du traité de Rome et les besoins de main d'œuvre. On note un déclin de l'immigration italienne ; des accords sont signés avec l'Espagne (1961), le Portugal (1963) ; l'immigration en provenance du Maghreb puis de l'Afrique sub-saharienne se développe. La Yougoslavie et certains Etats d'Asie du sud-est sont également des pays de provenance d'immigrés et de réfugiés.
- 1972 : circulaires Marcellin et Fontanet : emploi et immigration sont liés ; la perte de l'emploi entraîne la perte de la carte de séjour ; des grèves de la faim ont lieu.
- A partir de 1974 : le président Valéry Giscard d'Estaing décide l'arrêt de l'immigration par un contrôle des entrées et des séjours, et l'encouragement au retour volontaire dans le pays d'origine.
- 1974 : le gouvernement fixe les orientations sur l'insertion des étrangers : accueil, logement, alphabétisation, formation professionnelle, promotion culturelle.
- 1976 : instauration du regroupement familial (pour le conjoint et les enfants sous condition de ressources et de logement)
- 1980-2007 : alternance de politiques de régularisations et de reconductions à la frontière.
- 1980 : loi Bonnet : l'entrée ou le séjour irrégulier sont des motifs d'expulsion du territoire.
- 1981 : le président François Mitterrand suspend les expulsions ; des régularisations sont prononcées.
- 1983 : rétablissement des procédures de reconduite immédiate à la frontière des étrangers en situation irrégulière ; augmentation du nombre des sans papiers.
- 1984 : loi créant la carte de résident valable 10 ans et renouvelable.
- 1985 : accords de Schengen ; vers une politique communautaire européenne de l'immigration (libre circulation des ressortissants de la Communauté européenne ; visas Schengen pour les touristes non communautaires, système d'information Schengen sur les étrangers « indésirables » (clandestins et déboutés du droit d'asile).
- 1986 : loi Pasqua : restriction aux conditions de séjour et reconduites facilitées.
- 1989 : loi Joxe : les recours contre les reconduites sont possibles ; la reconduite n'est plus administrative mais sur décision judiciaire.
- 1993 : 2<sup>ème</sup> loi Pasqua sur « la maîtrise de l'immigration » : le droit d'asile et les régularisations sont limitées.
- 1997-1998 : régularisations nombreuses sous l'égide de J.-P. Chevènement, ministre de l'Intérieur.
- 2003 : 1<sup>ère</sup> loi Sarkozy : la lutte contre l'immigration clandestine est renforcée (visas biométriques, développement des centres de rétention administrative, durée maximale de rétention fixée à 32 jours).

- 2003 : loi Villepin limitant le droit d'asile (publication d'une liste de pays sûrs ne pouvant être concernés par le droit d'asile).
- 2006 : 2<sup>ème</sup> loi Sarkozy : promotion d'une immigration choisie et lutte contre l'immigration subie.

## **Lexique :**

**Asile (droit d') :** droit apporté à une personne menacée ou poursuivie pour des raisons d'ordre politique d'avoir accès à un lieu ou à un territoire où elle sera en sécurité.

**Assimilation :** aboutissement supposé ou attendu d'un processus d'intégration (voir ce mot) de l'immigré tel que celui-ci n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes de celles qui sont censées être communes à la majorité des membres de la société d'accueil.

**Etranger :** personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française, soit qu'elle possède (à titre exclusif) une autre nationalité, soit qu'elle n'en possède aucune (apatride).

**Immigré :** personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. Un immigré a pu, au cours de son séjour en France, acquérir la nationalité française. Les personnes françaises nées à l'étranger et vivant en France ne sont pas concernées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les étrangers et les immigrés ne se confondent pas : un immigré n'est pas forcément un étranger et un étranger peut être né en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu reste un immigré même s'il devient français par acquisition ; c'est le pays de naissance à la naissance qui le définit immigré.

**Insertion :** reconnaissance de la place occupée par l'étranger dans la société en préservant, au moins partiellement l'identité d'origine, son mode de vie, etc...

**Intégration :** le terme d'intégration (généralement référé à la situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil) désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre. Le processus, inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, solidarité) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs.

**Sans papiers :** personne étrangère séjournant sur le territoire national et dépourvue de titres de séjour ou de travail régulièrement établis et en cours de validité. Expression apparue à la fin des années 80 pour désigner les déboutés du droit d'asile et les différentes catégories d'étrangers non admis à un séjour régulier en France. Les « sans-papiers » sont susceptibles d'être reconduits à la frontière. Dans certaines conditions, des régularisations peuvent être décidées par la puissance publique.

**Séjour (titre de) :** document administratif que doit posséder tout étranger qui entend séjourner en France au-delà d'un délai de trois mois suivant son entrée sur le territoire.

## DES CHIFFRES

Depuis la fin du XIXe siècle, la part des immigrés dans la croissance de la population des Alpes-Maritimes est considérable. Les chiffres présentés ici pour le département sont ceux des étrangers et non pas ceux des immigrés. Ils ne tiennent pas compte des personnes en situation irrégulière. Ils permettent cependant de montrer l'accroissement continu de la part des étrangers jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale puis leur diminution, accentuée à partir de 1990, qui s'explique notamment par les naturalisations. On peut également mesurer l'importance des différentes nationalités qui, au gré de l'histoire, se sont implantées dans les Alpes-Maritimes ainsi que la répartition entre les femmes et les hommes.

Tout au long du XXe siècle l'immigration a constitué le principal facteur de la croissance démographique des Alpes-Maritimes. Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, alors que la population française n'augmente plus, le département connaît une expansion soutenue, passant de 350 000 à un demi-million d'habitants entre 1921 et 1936 grâce à l'afflux massif d'étrangers (150 000 en 1926). Le même phénomène est observé depuis 1960. Conséquence de l'importance de ces migrations, la population azurélienne est extrêmement brassée et diverse dans ses origines.

1. **Etrangers et immigrés en France, 2004**
2. **Les immigrés en France en 1999**
3. **Les étrangers en France en 1999**
4. **La population étrangère en France au XXe siècle (1906-1999)**
5. **La population étrangère dans les Alpes-Maritimes de 1876 à 1999**
6. **Les étrangers dans les Alpes-Maritimes : origines par nationalité (1891, 1968 et 1999)**
7. **Les étrangers à Nice : répartition hommes-femmes (1891-1999)**

## LES ITALIENS

La première migration est méditerranéenne avec, toujours, une prédominance italienne. Originaires de Ligurie et du Piémont, les Italiens sont les premiers immigrés des Alpes-Maritimes. Dès la création du département, en 1860, ils affluent en nombre, attirés par la prospérité économique et les grands travaux qui leur procurent des emplois. Dans tous les secteurs d'activité et comme dans le reste de la France, les Italiens constituent, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'essentiel de la main-d'œuvre : bâtiment, travaux publics, hôtellerie, agriculture... En 1913, un rapport du préfet souligne leur importance : « Dans certaines branches de l'industrie comme le bâtiment par exemple, la main-d'œuvre est pour ainsi dire entièrement italienne. L'ouvrier italien est moins exigeant que l'ouvrier français, il est plus résistant et plus soumis et il est par suite plus recherché par les entrepreneurs. Tous les durs travaux sont faits par les Italiens ». Beaucoup s'installent à leur compte comme artisan ou commerçant. A ces immigrés « économiques » s'ajoutent, dans les années 1920, des *fuorusciti*, réfugiés italiens fuyant le régime fasciste qui a pris le pouvoir dans leur pays. C'est à ce moment que le nombre d'Italiens est le plus important, représentant dans l'entre-deux-guerres les trois-quarts de la communauté étrangère et près du quart de la population totale (104 835) en 1937. Leur importance décroît par la suite, malgré une forte reprise de l'immigration en 1945 : ils ne sont plus que 35 524 en 1968 et 15 535 en 1999, ceci en raison du développement économique de leur pays et des naturalisations.

8. **Etat des ouvriers français et italiens dans les Alpes-Maritimes en septembre 1861, 1 M 426**
9. **Lettre du commissaire de police de Fontan (vallée de la Roya) sur l'entrée en France d'Italiens par le poste frontière de cette commune, 26 août 1861, 1 M 425**
10. **Pièce d'identité d'un immigré italien venant de Vintimille, juillet 1915, 3 U 2 1066**

- 11. Demandes de cartes d'identité d'étranger par des italiens résidant à Coursegoules et à Beausoleil, début XXe siècle, E 64 et E 84**

## **ARMÉNIENS ET RUSSES**

Après la première guerre mondiale, la France devient une terre d'asile pour tous ceux qui ont souffert des conséquences du conflit. Les Arméniens, victimes d'un génocide de leur peuple dans l'empire ottoman, se réfugient en France à partir de 1915, après avoir connu pour la plupart de grandes souffrances et perdu tout leurs biens. Dans les villes du littoral, ils exercent des professions artisanales souvent liées à l'habillement. Ils sont particulièrement présents à Nice, au quartier de la Madeleine. Les Russes étaient déjà là avant la première guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes où ils séjournaient régulièrement en hiver. Chassés de leur pays par la révolution bolchevique de 1917, certains aristocrates mais aussi des militaires des armées « blanches » reviennent dans le département au début des années 20, souvent ruinés, et doivent se contenter d'emplois peu rémunérés. Ils sont au nombre de 2 843 en 1937, représentant alors la troisième communauté en ordre d'importance après les Italiens et les Anglais. Les Grecs, expulsés par la Turquie en 1923 après le traité de Lausanne, sont également nombreux.

- 12. Liste des étrangers résidant à Cannes en 1937, mentionnant un grand nombre de Russes et d'Arméniens, 1 M 892**  
**13. Passeport d'un marin de l'escadre russe blanche débarqué à Bizerte (Tunisie), 1923, 6 M 405**  
**14. Rapport sur Serge De Kolytcheff, russe ayant quitté son pays à cause de la Révolution, 1 M 152, 22 février 1924**  
**15. Demande de naturalisation de l'Arménien Antoine Avedikian, 7 janvier 1936**  
**16. Photographie d'un groupe d'Arméniens recueillis par un navire de guerre français en mer Noire, 1915, collection privée**

## **ESPAGNOLS ET JUIFS EUROPÉENS**

Comme pour les Italiens, l'immigration espagnole en France est ancienne, fournissant une main-d'œuvre bon marché, notamment pour l'agriculture. Dans les Alpes-Maritimes, les Espagnols n'arrivent véritablement qu'au moment de la guerre d'Espagne (1936-1939). Des civils fuyant les combats puis des soldats vaincus de l'armée républicaine trouvent alors refuge auprès de sympathisants de la cause espagnole comme l'instituteur Célestin Freinet à Vence. La plupart des combattants sont internés dans des camps, dans le Sud-Ouest, ou affectés à des travaux routiers. Persécutés dans leurs pays, des Juifs d'Europe orientale puis Allemands et Autrichiens s'exilent en France en passant par l'Italie. Dès 1933, les premiers réfugiés font leur apparition dans le département. Si certains disposent de revenus suffisants, beaucoup vivent dans une quasi-misère. Le mouvement s'accélère à la fin de l'année 1938. Pour certains la France n'est qu'une étape. Au final, une minorité s'installe dans les Alpes-Maritimes où ils seront victimes de la politique antisémite du régime de Vichy pendant la deuxième guerre mondiale et déportés par les autorités françaises puis allemandes.

- 17. Lettre et pièce d'identité appartenant à Rudolf Sabat, juif allemand fuyant son pays en raison des persécutions antisémites, 1933, 3 U/1110**  
**18. Rapport de gendarmerie exposant les raisons de son exil, 1933, 3 U 2/1110**  
**19. Rapport de police faisant état du passage de la frontière française par de nombreux Juifs fuyant l'Europe centrale, 18 janvier 1939, 4 M 1358**  
**20. Signalement d'un Espagnol arrêté pour séjour illégal en France, 1927, 3 U 2/1131**

21. **Signalement et pièce d'identité de Francisco Sune, soldat de l'armée républicaine espagnole interné au camp d'Argelès, 1939, 4 M 1346**
22. **Demande de son épouse pour le faire venir à Vence où elle est hébergée par Célestin Freinet, 13 février 1939, 4 M 1346**
23. **Affichette du Comité national catholique de secours aux réfugiés d'Espagne, appelant à leur venir en aide, 1939, 4 M 1345**

## **LES MAGHRÉBINS**

Facilitée par la colonisation, l'immigration en provenance du Maghreb se développe après 1945, pour répondre à une demande de main-d'œuvre sans qualification : manœuvres sur les grands chantiers, journaliers, ouvriers non qualifiés dans les entreprises industrielles. Ce sont d'abord des Algériens, qui bénéficient de facilités de circulation. Les premières arrivées sont mentionnées à Nice au début des années 1950. Ces hommes sont principalement employés sur les grands chantiers du département. L'indépendance de l'Algérie en 1962 ne ralentit pas le mouvement puisque les accords d'Evian accordent une liberté totale d'entrée et de sortie du territoire aux Algériens. Ils sont rejoints par la suite par les Marocains et les Tunisiens. L'immigration maghrébine progresse fortement dans les années 1960. On recensait en 1970 dans les Alpes-Maritimes 11 686 Algériens, 7 026 Tunisiens et 3 662 Marocains. Ces deux nationalités doublent entre 1968 et 1970. En 1999, les Maghrébins représentent 40 % du total des étrangers résidant dans les Alpes-Maritimes. Au départ migration de travail essentiellement masculine, elle se transforme avec la venue en France de femmes et d'enfants qui en font une migration de peuplement.

24. **Enquête sur l'arrivée de Nord-Africains dans les Alpes-Maritimes depuis 1950, 13 janvier 1953, 328 W 13**
25. **Demande de logement d'un Nord-Africain, ancien combattant de la deuxième guerre mondiale, juillet 1958, 328 W 14**
26. **Photographies de Maghrébins prises dans un bidonville niçois, 1972, Fonds Michou-Strauch**
27. **Ouvriers maghrébins sur un chantier à Menton, 1968, 598 W 104**

## **DERNIERS ARRIVÉS**

Après 1960, les origines des immigrés venus s'installer en France se diversifient. Aux Européens du Sud se joignent des populations venant de l'Europe de l'Est et de l'Europe orientale, puis des Africains et des Asiatiques, à la fin du XXe siècle. La migration portugaise est ancienne mais elle devient massive à partir des années 1960, dans les grandes agglomérations françaises. Entrés clandestinement sur le territoire français, les Portugais fuient le service militaire et la misère qui sévit dans leur pays. Dans les Alpes-Maritimes où ils sont employés dans le bâtiment et les services, on en compte 2 097 en 1970 et 5 674 en 1999. Les Yougoslaves (778 en 1970) fuient les difficultés économiques et politiques de leur pays et pénètrent en France par la frontière italienne, en suivant des filières soigneusement organisées. Les immigrations d'origine européenne, italienne, espagnole, portugaise et autre, ralentissent au milieu des années 70, au fur et à mesure que l'intégration de ces pays à l'Europe et leur développement économique progressent. Ils sont supplantés à la fin du XXe siècle par des migrants venus d'autres continents. Ainsi, le nombre d'Africains en provenance de l'ancien empire colonial français ne cesse d'augmenter. Grâce aux liens restés forts avec l'ancienne métropole, Sénégalais, Maliens, Mauritaniens, entre autres, viennent chercher du travail dans les entreprises industrielles et les chantiers des grandes villes françaises. Dans les Alpes-Maritimes, ce sont surtout des Cap-Verdiens qui s'installent, d'abord dans la

clandestinité et accompagnés de leurs familles, à partir de 1984-1985. En 1995, leur nombre était estimé à 30 000. Venant principalement d'Extrême-Orient, les Asiatiques parviennent en France dans les années 1970, poussés par les troubles politiques de leurs pays (Boat-people vietnamiens, réfugiés cambodgiens et laotiens) et certains trouvent refuge dans la région.

28. « Sur les chemins de l'immigration yougoslave », article de *Nice-Matin* du 4 mars 1959

29. « Les Portugais de Nice », article de *Nice-Matin*, 25 et 26 octobre 1986

30. « Le cas des Capverdiens », article de *Nice-Matin* du 21 juin 1995

31. « Une autre vie pour 28 réfugiés cambodgiens », article de *Nice-Matin* du 30 décembre 1989

## **POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET OPINION PUBLIQUE (AVANT 1930)**

La Révolution française a posé le principe fondamental du droit du sol qui restera une donnée essentielle du droit français de la nationalité. Être français signifie que l'on jouit des droits civiques par le seul fait d'être né sur le territoire français. L'étranger peut (c'est une possibilité, pas un droit) devenir français « par acquisition » dès lors qu'il en manifeste le désir et qu'il remplit un certain nombre de conditions, résidence en France dont la durée peut varier selon les textes juridiques, conditions d'âge et de moralité, etc. La crise démographique que connaît la France à la fin du XIXe siècle (due à la baisse de la natalité) pousse les autorités à favoriser l'immigration familiale, pour « repeupler le pays », notamment en facilitant l'obtention de la nationalité française. La législation promulguée en 1889 interdit en effet toute répudiation de la nationalité française aux enfants nés en France d'un parent étranger qui lui-même y est né. Les enfants mineurs deviennent nécessairement français de plein droit par la naturalisation de leur père. L'étrangère qui épouse un Français « suit la condition de son mari ». L'étranger marié à une Française peut être naturalisé. De même l'accès au territoire français est extrêmement facile puisque jusqu'en 1917, une simple déclaration à la mairie de leur résidence suffit aux étrangers pour s'établir en France et y exercer une profession. Cependant, dans le même temps, un mouvement nationaliste et xénophobe se manifeste en France. Périodiquement, des incidents éclatent entre Français et étrangers. A Aigues-Mortes, en 1893, huit Italiens sont tués. De même, dans les Alpes-Maritimes, l'arrivée massive des Italiens suscite des réactions d'hostilité. Pendant la première guerre mondiale, l'Etat se préoccupe d'organiser le recrutement dans les colonies de la main-d'œuvre nécessaire à l'effort de guerre. C'est également à cette époque (1917) qu'il commence à mettre en place un contrôle sur l'accès au territoire français en instituant une carte de séjour pour les étrangers. Au lendemain de la guerre, les besoins de main-d'œuvre allant en s'amplifiant, les employeurs se chargent d'attirer les immigrés qui sont régularisés ensuite. La Société générale d'immigration, organisme privé, recrute massivement à l'étranger.

32. Récit d'une agression subie par des Italiens à Colomars, 4 juin 1882, 1 M 358

33. Signalement d'un Italien frappé d'expulsion, octobre 1904, 4 M 576

34. Article du *Petit Niçois* relatif à une bagarre entre Français et Italiens à Peille, 23 mai 1931

35. Demande d'autorisation d'exercer pour un médecin étranger, 19 octobre 1895, 5 M 100

36. Circulaire du préfet interdisant le débauchage des ouvriers immigrés, 17 juillet 1916, 10 M 20

37. Demande de naturalisation de Gleb Lobountchenko, Russe né à Moscou en 1902, 6 M 405



## **POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET OPINION PUBLIQUE (1930-1944)**

Dans l'entre-deux-guerres, l'immigration devient un enjeu politique de premier ordre. En 1927, la naturalisation est facilitée. On cherche à « assimiler » les immigrés. Pourtant l'opinion publique est de moins en moins favorable aux étrangers car elle est influencée par les mouvements d'extrême-droite qui dénoncent l'« envahissement » de la France et critiquent le droit d'asile. L'afflux de réfugiés économiques et politiques en France coïncide avec la crise économique de 1929. Le Parlement français décide de prendre des mesures restrictives. Ainsi, la loi du 10 août 1932 permet de mettre en place des quotas d'étrangers dans certaines entreprises industrielles ou commerciales pour donner du travail aux chômeurs français. En 1934, on n'accorde plus de carte de travail aux nouveaux immigrés. Et l'année suivante les chômeurs étrangers sont menacés d'expulsion. A partir de 1940, les grands principes républicains (droit d'asile, naturalisation) qui avaient été à peu près préservés sont bafoués par le régime de Vichy ; le droit d'asile est supprimé ; la naturalisation des étrangers remise en cause ; 150 000 étrangers déchus de la nationalité française. Ces mesures touchent en priorité les citoyens de confession israélite (ce qui favorise leur déportation vers les camps nazis) mais elles concernent également Italiens et Espagnols récemment naturalisés. Parmi les étrangers présents en France, seuls les Italiens, les Allemands et les Autrichiens favorables à leurs gouvernements, fasciste ou nazi, ont droit aux égards du gouvernement du maréchal Pétain.

38. **Quotas d'étrangers pouvant être employés dans les différents secteurs économiques, 1<sup>er</sup> mars 1933, 10 M 20**
39. **Procès-verbal de gendarmerie faisant suite à la dénonciation d'un entrepreneur employant des étrangers à Guillaumes, juin 1934, 10 M 20**
40. **Carte d'identité de travailleur étranger, avril 1937**
41. **« La France aux Français », article de *L'Echo du commerce*, 16 décembre 1933, 33 J 404**
42. **Lettre du président du syndicat des patrons vanniers demandant l'interdiction de la création de nouvelles entreprises par des étrangers, 6 novembre 1938**
43. **Circulaire du ministre de l'Intérieur demandant aux préfets une surveillance accrue des étrangers, 14 avril 1938, 4 M 578**
44. **Brochure *L'assimilation des immigrés* prônant des mesures d'intégration des immigrés à la société française, 1927, 156 J 106**

## **POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET OPINION PUBLIQUE (1945-1974)**

A la Libération, toutes les mesures discriminatoires prises par Vichy à l'égard des étrangers sont abrogées et une grande opération de « régularisation » est amorcée. Dans le même temps, ceux des étrangers ayant collaboré avec les occupants sont recherchés et internés. Ainsi, dans les Alpes-Maritimes, certains Italiens, fascistes, avaient facilité l'occupation italienne et persécuté leurs compatriotes. En 1945, une véritable politique de l'immigration est élaborée pour la première fois. Il y a en effet urgence car la proportion d'étrangers présents en métropole est la plus faible depuis un quart de siècle et le pays a besoin de bras pour reconstruire son économie. Des ordonnances prises à l'automne 1945 fixent un statut à l'immigré (personne née étrangère à l'étranger qui s'installe sur le territoire national au-delà d'une période de trois mois), instaurent des catégories d'étrangers auxquelles correspondent des durées de cartes de séjour, renforcent le droit d'asile. L'administration des étrangers privilégie l'introduction de travailleurs européens, de préférence célibataires pour qu'ils ne se fixent pas définitivement en France. Dans l'immédiat après-guerre, les plus

nombreux sont les Italiens. Ils sont supplantés par les Espagnols à partir des années soixante puis par les Portugais en 1975. Cependant l'immigration en provenance du Maghreb, essentiellement algérienne puis marocaine et tunisienne est considérable. L'Etat cherche à la contrôler et à la limiter mais elle se poursuit, les Maghrébins devenant les immigrants les plus nombreux à partir des années 70. Deux organismes sont créés spécialement pour organiser l'action sociale en faveur de cette main-d'œuvre : la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs originaire d'Algérie (SONACOTRAL) et le Fonds d'action sociale (FAS).

45. « Cinq cent mille travailleurs italiens doivent entrer en France... il faut soumettre l'immigration à une réglementation sévère », article de *Nice-Matin* du 3 novembre 1946
46. « Pour en interdire l'accès aux clandestins, l'opération barbelés a débuté hier au Pas de la mort », article de *Nice-Matin* du 20 janvier 1962
47. Lettre de l'Office National d'immigration faisant connaître les conditions nécessaires à l'entrée en France d'un travailleur étranger, 23 décembre 1964, 83 J 126
48. Agression raciste à Nice, 23 octobre 1965, 328 W 12
49. Note sur le Service social d'aide aux émigrants, 1965, 328 W 13
50. Brochure d'information sur le rôle des travailleurs algériens immigrés en France, 1959, 207 W 126

## L'IMMIGRATION SUSPENDUE (1974)

Au cours des années 1970, le chômage, créé par la crise économique, s'accélère de façon inquiétante, touchant d'abord la main-d'œuvre immigrée, fragile et peu qualifiée. Désireux de répondre à la partie de l'opinion qui réclame, en raison de la montée du chômage, la réduction du nombre de travailleurs étrangers, le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing décide, en juillet 1974, de suspendre l'immigration en « fermant les frontières ». En 1977, le « rapatriement » des immigrés, par une politique d'aide au retour, est un échec. Pour plusieurs raisons les travailleurs étrangers ne sont pas disposés à rentrer dans leur pays, soit parce qu'ils se sont installés en France avec leur famille, soit parce qu'ils en sont partis depuis trop longtemps. Cependant, le regroupement familial est autorisé. Dans le même temps, des actes xénophobes et racistes frappent les immigrés. Ces derniers se mobilisent pour faire valoir leurs droits comme les Tunisiens touchés en 1972 par une circulaire, dite Marcellin-Fontanet, mettant fin à la régularisation de tout étranger entré sur le territoire français sans autorisation de travail ni attestation de logement. Des associations de solidarité avec les immigrés se créent, notamment pour améliorer leurs conditions de logement. Les chrétiens y jouent un rôle important, de même que des militants d'extrême-gauche.

51. Numéro de la revue *Droit et Liberté* consacré à la montée du racisme en France, juillet 1973, 84 J 8
52. Journal catholique dénonçant le racisme à l'égard des travailleurs immigrés, décembre 1970, 328 W 25
53. Création de l'ASTIAM (Association de soutien des travailleurs émigrés des Alpes-Maritimes), décembre 1970, 177 W 384
54. Appel de mouvements catholiques dénonçant les conditions de vie désastreuses des immigrés de la région niçoise, 1971, 328 W 11
55. Manifestation de soutien aux Tunisiens en grève de la faim à Nice, février 1973
56. Appel à manifester contre les circulaires Fontanet-Marcellin, mars 1973

## **POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET OPINION PUBLIQUE (FIN DU XXE SIÈCLE)**

Arrivée au pouvoir en 1981, la gauche garde les frontières fermées mais prend un certain nombre de mesures en faveur des immigrés notamment en transférant le contentieux du séjour et des étrangers de l'autorité administrative à l'autorité judiciaire et en régularisant 130 000 clandestins. Au début de la décennie 1980, l'immigration devient une question brûlante. Les jeunes issus de l'immigration maghrébine, les « beurs » font alors connaître leur mal-être. Leur protestation politique est connue en 1983 lorsqu'ils organisent une grande marche qui se termine à Paris. Dans le même temps, une partie de l'opinion publique s'identifie aux thèses xénophobes du Front National qui trouvent un large écho dans les Alpes-Maritimes. La montée en puissance de ce dernier sur l'échiquier politique, à partir des élections européennes de 1984, fait du sujet de l'immigration un thème central et provoque un raidissement des politiques suivies par tous les gouvernements depuis 25 ans avec pour conséquence, à plusieurs reprises, un durcissement de la législation sur le séjour des étrangers. En 1994, la loi Pasqua rend plus difficile l'acquisition de la nationalité française et de nombreuses dispositions compliquent ou empêchent l'accès au territoire français. La frontière des Alpes-Maritimes, qui est un des principaux points de passage des immigrés clandestins, est particulièrement surveillée. Du coup, ces mesures accroissent le nombre d'étrangers en situation illégale et les gouvernements sont périodiquement confrontés au problème des sans-papiers qui sollicitent leur régularisation en bénéficiant d'aides multiples à l'intérieur de la société française. Désormais dans les premières années du XXIe siècle, sous la pression d'une certaine opinion qui assimile l'immigration à l'insécurité, les politiques publiques ont pour objectifs de réduire le nombre d'immigrés en France.

- 57. « Immigration : passages clandestins et touristes fantômes », article de *Nice-Matin* du 2 janvier 1986
- 58. Affiche pour l'émission de FR3 destinée aux travailleurs étrangers, 1976, 195 W 33
- 59. Ouverture à Nice d'un bureau du Service d'aide social aux émigrants, 1975, 195 W 33
- 60. Brochure incitant les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays, 1977, 195 W 30
- 61. Enquête sur des actes racistes perpétrés à l'encontre du consulat d'Algérie à Nice, 1971, 328 W 8
- 62. Brochure du ministère du travail sur le regroupement en France des familles de travailleurs immigrés, 1964, 328 W 16

## **LE TRAVAIL**

Depuis la fin du XIXe siècle, l'économie française a eu massivement recours au travail immigré dans tous les secteurs d'activité : agriculture, mines, industrie, travaux publics, bâtiment... Dans les Alpes-Maritimes, les immigrés s'emploient principalement dans le bâtiment et les grands travaux. Les besoins en main-d'œuvre sont énormes tout au long du XXe siècle. Pour y répondre, on fait d'abord appel à des travailleurs italiens, relayés à partir de 1950 par les Maghrébins puis par les Portugais. Sans qualification, ils sont pour la plupart manœuvres ou journaliers. L'ensemble de l'économie du département dépend de l'immigration. C'est le cas du tertiaire (hôtellerie, restauration, personnel de maison) mais également de l'agriculture où ouvriers agricoles et bûcherons italiens sont nombreux avant la deuxième guerre mondiale. Les choix professionnels de certaines nationalités s'expliquent par la volonté d'être indépendants. Ainsi les Russes se font chauffeurs de taxi ; les Arméniens cordonniers ou tailleurs. Les nouveaux migrants asiatiques de la fin du XXe siècle se tournent vers de nouveaux domaines, négoce, restauration, micro-informatique. Les emplois sont souvent mal rémunérés et précaires ; les conditions de travail pénibles. Cependant, ceux des immigrés qui s'implantent durablement dans le département cherchent progressivement à

améliorer leurs conditions de vie en ouvrant des commerces ou en créant de petites entreprises, d'abord artisanales mais dont certains vont grandir pour atteindre une taille respectable.

63. Poterie à Vallauris, 2 Fi 6669
64. Usine de bouchons à Mandelieu, 3 Fi 1110
65. Triage des fleurs dans une parfumerie à Grasse, 10 Fi 1414
66. Maçons sur un chantier à Nice, vers 1930, 3 Fi 6266
67. Cueillette des fleurs d'orangers à Vallauris, 2 Fi 1886
68. « 27 000 travailleurs étrangers dans les Alpes-Maritimes » article de *Nice-Matin* du 21 janvier 2001
69. « Les clandestins, cheville ouvrière du travail dissimulé », article de *Nice-Matin* du 24 septembre 2002

## LE LOGEMENT

Pendant près d'un siècle, jusqu'aux années 1970, le logement de l'immigré est insalubre et précaire mais les pouvoirs publics ne s'en préoccupent pas. En recherche d'emploi, les immigrés n'ont pas pour objectif de se fixer et c'est souvent le lieu de travail qui fait l'habitat. Les domestiques, en ville, les garçons de ferme, à la campagne, dorment dans des réduits. Sur les chantiers, les migrants improvisent des campements sommaires. Les femmes, et avec elles les familles, sont présentes et transforment ces lieux de vie provisoires en habitats permanents, vaste bricolage où les conditions d'hygiène et le confort sont médiocres. Dans les Alpes-Maritimes, les premiers bidonvilles (le terme ne sera utilisé que plus tard) apparaissent à la fin du XIXe siècle, à Beausoleil au quartier du Carnier où viennent s'entasser tous ceux qui travaillent à Monaco. La proximité de ces étrangers suscite d'ailleurs l'inquiétude du voisinage. Dans l'entre-deux guerres, la situation ne s'améliore pas en raison de l'arrivée de nouveaux migrants et parce que le nombre de logements en France s'est réduit à cause des destructions de la guerre. Les immigrés se logent dans les quartiers populaires, vieilles villes ou faubourgs industriels, où les loyers sont bon marché. Après la deuxième guerre mondiale, l'Etat se préoccupe de la question et subventionne la construction de centaines de milliers de logements en habitat social. Ce sont pour la plupart des tours ou des barres, édifiées en banlieue, afin de répondre à l'ampleur des besoins. Ainsi à Nice, les quartiers des Moulins et de l'Ariane sortent de terre à partir de la fin des années 1960. Le problème des immigrés algériens, qui avaient aménagé de vastes bidonvilles (à Nice à l'aéroport et à la Digue des Français notamment) est réglé par la création de foyers construits par la Sonacotral, société d'économie mixte fondée en 1956. Le plus grand, Nice-village, installé dans la plaine du Var, est mis en service en 1976. Cependant l'amélioration sensible du logement des immigrés dans les années 1970 par l'installation dans les banlieues a eu pour effets d'accentuer la ségrégation sociale et d'exacerber les problèmes sociaux dont souffrent ces populations.

70. Pétition d'habitants de Beausoleil dénonçant les bidonvilles construits par les étrangers au quartier du Carnier, 4 février 1880, 4 M 574
71. Rapport sur la progression des bidonvilles dans les Alpes-Maritimes, 20 février 1970, 328 W 11
72. Tableau des bidonvilles des Alpes-Maritimes (1965, 1966, 1969), 328 W 19
73. Brochure de la Sonacotra, 1959, 207 W 126
74. Opération bidonville réussie à Nice : hier, dans le calme, 1400 travailleurs immigrés ont échangé leurs masures contre des « modules », article de *Nice-Matin* du 17 mars 1976
75. Photographie du quartier des Moulins en construction, août 1968, 598 W 98

## L'ÉCOLE ET L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

Pour les enfants d'immigrés, l'école est une première porte ouverte sur la société française, et donc un facteur d'intégration. Pendant l'entre-deux-guerres, l'école assure normalement sa mission en accueillant un grand nombre d'élèves étrangers. Représentant 9 % de la population scolaire française en 1935 mais 40 % dans les Alpes-Maritimes, ils souffrent bien sûr d'un handicap linguistique mais, une fois celui-ci surmonté, ils réussissent mieux car ils savent que l'école est leur seule chance de promotion sociale. Dans les années 1940 et 1950, le nombre d'élèves étrangers chute (3 % en France dans le cycle primaire) car les immigrés arrivent en célibataires. Il remonte rapidement à partir des années 1960 avec le regroupement familial et la scolarisation de masse. En 1988-1989, les jeunes étrangers représentent 8,9 % des effectifs scolaires et près de 15 % dans les Alpes-Maritimes. Plusieurs mesures sont prises dans les années 1970. Pour les élèves arrivés tard en France des classes d'initiation au français sont ouvertes. On introduit l'enseignement de langues et des cultures d'origine (arabe, portugais, etc.) afin de permettre aux élèves l'apprentissage de la langue de leurs parents ce qui est censé faciliter la maîtrise du français. Des Zones d'Education Prioritaires (Z.E.P.) sont créées dans les secteurs où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. Malgré ces dispositifs, beaucoup d'enfants étrangers se retrouvent en situation d'échec scolaire et sont orientés vers des filières manuelles. Pourtant, les études montrent que les performances des jeunes étrangers sont identiques à celles des Français, à niveau social égal. De fait, faute de moyens, l'école n'a pas su s'adapter à cet afflux d'élèves issus de milieux ouvriers, cumulant handicaps sociaux et culturels. Pour les adultes, l'accès à l'emploi passe par l'alphabétisation. Assurés par des associations, des cours de français s'organisent à partir des années 1970, s'adressant d'abord aux hommes puis aux femmes, et leur permettant d'accéder à une plus grande autonomie sociale.

76. « L'apprentissage de la langue française, début de promotion sociale pour une trentaine de femmes étrangères », article de *Nice-Matin* du 30 novembre 1971
77. « Pour la promotion des travailleurs étrangers », article de *Nice-Matin* du 5 décembre 1969
78. « Grasse est la seule ville du département à compter une classe pour enfants étrangers », article de *Nice-Matin* du 14 janvier 1972
79. Méthode d'alphabétisation pour étrangers, 1968, 328 W 25
80. « Ecoliers étrangers : Nice à contre-courant des stats ! », article de *Nice-Matin* du 21 février 1995

## VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Partagés entre la tentation du retour et la volonté de s'insérer dans la société française, les immigrés conservent des liens forts avec leur pays et avec leur culture. Pour certains, cela se traduit par la pratique de leur religion et par la fréquentation d'un lieu de culte, et par là même de retrouvailles, que chaque communauté s'emploie à faire construire. Si, dans l'entre-deux-guerres, les Arméniens et les Russes parviennent sans difficultés à aménager chapelles ou églises, à la fin du XXe siècle les musulmans maghrébins connaissent de grandes difficultés pour faire accepter la création de mosquées dans les grandes villes alors que l'Islam est aujourd'hui la deuxième religion française. Dans le domaine politique, les immigrés étrangers mais aussi les immigrés ayant acquis la nationalité française (la double nationalité est reconnue dans le droit français) peuvent continuer à participer à la vie politique de leurs pays d'origine en votant dans les représentations consulaires. Les immigrés se sont beaucoup servis d'associations qu'ils ont créées pour briser l'isolement par la convivialité (repas, fêtes), pour manifester l'existence de leur communauté (clubs sportifs), valoriser ses traditions (groupes folkloriques), maintenir une identité culturelle (apprentissage de la langue

pour les enfants, éditions de journaux, etc.). Tout cela a redonné aux immigrés un peu de dignité, limité le choc de la séparation et la douleur de l'exil. C'est également le meilleur rempart contre le désœuvrement, la marginalité et la délinquance. Pourtant, tout au long du XXe siècle, l'opinion publique voit avec inquiétude ces associations et les accuse de rejeter la culture française. Du coup la police les surveille de près. Ce n'est qu'en 1981 que les associations d'étrangers sont émancipées par la suppression de l'autorisation préalable.

- 81. Statuts du Comité des émigrés politiques russes, 1923, 4 M 334
- 82. Rapport sur les associations russes existant dans les Alpes-Maritimes, 5 avril 1933, 4 M 1333
- 83. Statuts de l'Union d'Entraide et de Sauvegarde des intérêts des réfugiés d'origine arménienne de la cité de la Madeleine à Nice, 1935, 4 M 382
- 84. Rapport sur une association d'entraide croate, 15 juin 1964, 131 W 3
- 85. Article de *Nice-Matin* sur les élections algériennes, 12 novembre 1995
- 86. Article de *Nice-Matin* sur la création du centre culturel arménien de Nice, 18 août 1986

## L'ENGAGEMENT POLITIQUE ET SYNDICAL

C'est par l'engagement politique et syndical que beaucoup d'immigrés se sont insérés en France, contribuant ainsi au dynamisme du mouvement ouvrier français. Dans les Alpes-Maritimes, ce sont principalement les Italiens qui militent au sein des partis de gauche et des syndicats, jouant souvent un rôle dirigeant. L'implication des Italiens dans le mouvement ouvrier est ancienne. A la fin du XIXe siècle, des anarchistes italiens perpètrent sur le sol français des attentats dont celui contre le président Sadi Carnot en juin 1894. Des socialistes italiens pourchassés dans leur pays ont gagné la France à la même époque. Dans les premières années du XXe siècle il existe dans le Sud-Est un parti socialiste de langue italienne dont le siège, à Nice, se trouve à la Bourse du Travail. Dans l'entre-deux-guerres, les Italiens militent surtout au parti communiste et à la CGTU. Ils sont à la tête de grandes grèves, en 1903 et en 1921, dénonçant les horaires accablants, les salaires de misère et les conditions de travail toujours plus dures dont souffrent les immigrés. Au cours de l'été 1936, les Italiens prennent encore une part importante dans le succès des mouvements sociaux qui vont procurer à l'ensemble des salariés français des droits nouveaux. A l'usine, sur le chantier, le combat commun des immigrés avec les Français supprime les rivalités, les aide à sortir de leur isolement et est un facteur indiscutable de promotion sociale. De nombreux immigrés ont ainsi accédé, à d'importantes responsabilités politiques et syndicales dans la France du XXe siècle.

- 87. Rapport sur le mouvement ouvrier italien à Nice, 28 février 1905, 4 M 1380
- 88. Signalement d'un révolutionnaire italien, 18 juin 1908, 4 M 1385
- 89. Affiche en italien revendiquant la journée de 8 heures, 1924, 6 AFF 1088

## DE L'ANTIFASCISME À LA RÉSISTANCE

La France de l'entre-deux-guerres est une terre d'asile pour les victimes du fascisme et du nazisme. Les « *fuorusciti* », exilés antifascistes italiens, se réfugient en France à partir de 1923. Communistes, socialistes et syndicalistes sont nombreux dans les Alpes-Maritimes, à proximité de l'Italie, et y organisent la résistance au régime de Mussolini. Des attentats sont commis contre les fascistes résidant en France. Ainsi, en septembre 1929, une bombe fauche des partisans de Mussolini réunis dans une auberge à Juan-les-Pins. Le mouvement prend de l'importance au moment de l'arrivée au pouvoir en France du Front Populaire. Les Italiens participent massivement aux grèves de l'été 1936. Des *fuorusciti* s'engagent également dans

les Brigades internationales pour soutenir l'Espagne républicaine. Pendant la deuxième guerre mondiale, c'est par dizaine de milliers que les étrangers vont s'intégrer dans les réseaux de résistance puis regagnent le maquis. Espagnols antifranquistes, Italiens antifascistes mais aussi Allemands et Autrichiens antinazis apportent une aide décisive à la lutte contre l'occupant. Les communistes étrangers, regroupés au sein de la Main-d'Oeuvre Immigrée (M.O.I.) sont les premiers engagés dans la résistance. L'épisode de « L'affiche rouge » dont se servit la propagande nazie, rappelle le sacrifice des hommes dirigés par l'Arménien Missak Manouchian. Dans les Alpes-Maritimes, les partisans italiens, très présents, subissent de lourdes pertes. Ainsi à Sospel lorsque les membres du maquis de l'Albarea sont décimés, le 9 août 1944. Entre septembre 1944 et avril 1945, les Italiens de la brigade Rosselli participent aux côtés des F.F.I. français à la défense des Alpes-Maritimes menacées par les forces allemandes retranchées sur les crêtes. Il ne faut pas non plus oublier le rôle joué dans la libération de la France par les Maghrébins, les Africains et les Indochinois formant le gros des armées françaises.

- 90. Tract du comité d'action antifasciste appelant à l'union des travailleurs français et étrangers contre le patronat**
- 91. Mémoire sur l'action des immigrés pour la libération de la France, 1944, 162 W 15**
- 92. Affichette rappelant le rôle des immigrés pendant la deuxième guerre mondiale, 144, 162 W 15**
- 93. Brochure du comité d'amitié franco-italienne, 1939, 4 M 1347**
- 94. Photographies de militants socialistes italiens et communistes à Nice, 1936, 3 Fi 11267, 11268, 11269**
- 95. La brigade Rosselli à Auron, automne 1944**

## **ARTISTES ET SPORTIFS**

C'est dans les domaines artistique et sportif que la réussite des étrangers est la plus visible. Après la première guerre mondiale, la France s'ouvre aux artistes du monde entier et les étrangers jouent un rôle important dans le foisonnement artistique et culturel que connaît notre pays dans l'entre-deux-guerres. Peintres, cinéastes et écrivains étrangers ont longuement séjourné dans la capitale mais aussi sur la Côte-d'Azur, comme les écrivains Blasco Ibanez (espagnol) et Maurice Maeterlinck (belge), le dramaturge et romancier Somerset Maugham (britannique). Après la deuxième guerre mondiale, d'autres hommes contribuent au rayonnement des Alpes-Maritimes, contribuant à faire connaître notre département dans le monde entier. Pablo Picasso, d'origine espagnole, s'installe en 1948 au château Grimaldi d'Antibes et en fait son atelier puis, en 1947, à Vallauris. Hans Hartung est né à Leipzig et a fui l'Allemagne nazie. Engagé dans la Légion étrangère, il perd une jambe en 1944 lors de l'attaque de Belfort. Il s'installe à Antibes et y devient un des plus grands représentants de l'abstrait. Marc Chagall, peintre biélorusse d'origine juive, du XXe siècle, se fixe à Vence en 1948. Il fait don à l'Etat français de son œuvre majeure, le Message biblique, installée à Nice en 1973 dans le musée qui porte son nom. Les étrangers se sont aussi distingués dans toutes les disciplines sportives mais principalement dans les sports populaires, boxe, cyclisme, football. Ainsi, les deux victoires consécutives de l'OGC Nice en Coupe de France, en 1952 et en 1953, doivent beaucoup au talent des Maghrébins Firoud et Ben Tifour.

- 96. Article de *Nice-Matin* sur le peintre Hans Hartung, 22 octobre 1972**
- 97. Article de *Nice-Matin* sur le don à la France du « Message biblique » par le peintre Chagall, 19 juillet 1966**
- 98. Picasso à Vallauris, juillet 1954, 44 Fi 516**
- 99. Article de *Nice-Matin* sur la victoire de l'OGCN en coupe de France, 6 mai 1952**
- 100. Caricatures des joueurs de l'OGCN, 1952**

## LES BÂTISSEURS

Par leur labeur, les immigrés ont façonné les paysages des Alpes-Maritimes. Il n'est pas de route, d'ouvrage d'art, d'immeuble, de grand aménagement dans lesquels ils n'ont pas leur part. Depuis 1860, leur travail a été déterminant pour transformer notre département, l'un des plus pauvres de France à cette date, en un espace accueillant et dynamique. Les quelques photographies présentées ici rendent enfin visibles ces immigrés qui, tout au long du XXe siècle, ont œuvré pour assurer notre prospérité.

**101. Construction d'un immeuble et couverture du Paillon sur l'avenue Félix-Faure à Nice, vers 1890, 10 Fi 1644**

**102. Le pont de chemin de fer en construction sur le Loup, 1892, 10 Fi 1056**

**103. Le Palais de la Méditerranée (Nice) en construction, 1929, 3 Fi 4201**

**104. Construction de la route des gorges du Cians, vers 1930, 3 Fi 4165**

**105. Chantier de construction de l'usine hydroélectrique de Valabres (Isola), 1956, 22 Fi 2171 00004**

**106. Chantier de construction de l'autoroute A8 à Cannes, 1959, 22 Fi 2745 00001**

**107. Chantier de construction de l'aéroport de Mandelieu, 1963, 598 W 65**



## Table des matières

N <sup>os</sup> des panneaux	Titre	Page
1	Introduction	1
2	Des chiffres	4
<b>Les chemins de l'émigration</b>		
3	Les Italiens	4
4	Arméniens et Russes	5
5	Espagnols et juifs européens	5
6	les Maghrébins	6
7	Derniers arrivés	6
<b>Politique de l'immigration et opinion publique</b>		
8	Politique de l'immigration et opinion publique (avant 1930)	7
9	Politique de l'immigration et opinion publique (1930-1944)	8
10	Politique de l'immigration et opinion publique (1945-1974)	8
11	L'immigration suspendue (1974)	9
12	Politique de l'immigration et opinion publique (fin du XXe siècle)	10
<b>Les conditions de vie</b>		
13	Le travail	10
14	Le logement	11
15	L'école et l'apprentissage de la langue	12
16	Vie sociale et culturelle	12
<b>Les apports de l'immigration</b>		
17	L'engagement politique et syndical	13
18	De l'antifascisme à la Résistance	13
19	Artistes et sportifs	14
20	Les bâtisseurs	15